

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 27 septembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 septembre à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO - MME DILLMANN - M. DOSE – MME GUENSER - M. HUET - M. KOCH
<i>Malleoy</i>	MME DOUGOUD
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA - MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. DETHOU MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx)
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°11 – DB du 27/09/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Convention financière bilatérale avec l'association Action Culturelle du Val de Lorraine (ACVL) – année 2018

La convention multipartite qui liait l'ACVL à l'Etat, la Région, le Département, le Bassin de Pompey et la ville de Frouard encadrait et finançait le travail mené par le Théâtre Gérard Philipe en tant que scène conventionnée depuis 2006.

Renouvelée depuis cette date, cette convention a cependant pris fin au 31 décembre 2017, aucune entente n'ayant pu aboutir sur les conditions financières de son renouvellement.

Dans le cadre de cette convention, le Bassin de Pompey allouait une somme de 20 000 € à l'ACVL.

Par ailleurs, et depuis 2010, le travail d'accès à la culture réalisé auprès des scolaires par l'association donnait quant à lui lieu à une convention d'objectifs bilatérale et à des financements spécifiques (portés à 80 000 € annuels depuis 2016).

Pour l'année 2018, la convention multipartite n'ayant pu être reconduite par avenant, le conventionnement bilatéral est la possibilité qui a été ouverte aux co-financeurs.

La ville de Frouard, le Département, la Région Grand Est et l'Etat ont ainsi conventionné avec l'ACVL comme suit, au titre de l'année 2018:

Ville de Frouard	50 000 €
Conseil Départemental de Mthe et Mlle	90 000 € (dont 30 000 €-volet territorial)
Région Grand Est	100 000 €
Etat	75 000 €

Et pour rappel :

Bassin de Pompey – convention d'objectifs	80 000 €
-------------------------------------------	----------

Considérant que l'association ACVL est accueillie au Théâtre Gérard Philipe jusqu'au 31 décembre 2018, et qu'elle poursuit son activité jusqu'à cette date, Il est proposé au Conseil de Communauté d'accorder à l'association « Action Culturelle du Val de Lorraine » au titre de l'année 2018 un financement à même hauteur que celui consenti dans les conventions multipartites précédentes, à savoir 20 000 €.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Services à la population du 13/09/18,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention financière bilatérale telle qu'annexée à la présente délibération.

DECIDE d'accorder à l'association « Action Culturelle du Val de Lorraine » une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2018.

Les crédits correspondants seront pris au compte 6574 du budget primitif.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC